



**UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE**

COMPTES ANNUELS 2015

ANNEXE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	II
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	III
1/ FAITS CARACTERISTIQUES	III
2/ COMPARABILITE DES COMPTES	IV
2a/ Corrections d'erreurs/régularisations.....	IV
2b/ Trésorerie et produits financiers.....	V
2c/ Patrimoine mobilier	V
2d/ TVA.....	V
2e/ Conventions en ressources affectées	V
3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	VI
3a/ Immobilisations incorporelles et corporelles	VI
3b/ Financements externes de l'actif.....	VIII
3c/ Rattachement des charges et produits à l'exercice	VIII
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	IX
1/ ACTIF.....	IX
1a/ Actif immobilisé	IX
1b/ Amortissement et dépréciation des immobilisations	X
1c/ Stocks et en-cours.....	X
1d/ Créances	X
1e/ Trésorerie et rendement.....	XI
2/ PASSIF.....	XI
2a/ Capitaux propres.....	XI
2b/ Réserves	XII
2c/ Provisions	XII
2d/ Dettes	XII
2e/ Échéances des créances et des dettes.....	XII
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	XIII
1/ PRODUITS D'EXPLOITATION.....	XIII
2/ CHARGES D'EXPLOITATION.....	XIV
2a/ Consommations de l'exercice en provenance de tiers	XIV
2b/ Impôts, taxes et versements assimilés	XV
2c /Charges de personnel.....	XV
2d/ Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.....	XVI
2e/ Autres charges.....	XVI
3/ CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	XVI
4/ CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	XVII
IV) AUTRES INFORMATIONS	XVIII
ANNEXE N° 1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS	XX
ANNEXE N° 2 - TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS.....	XXI
ANNEXE N° 3 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE	XXII
ANNEXE N° 4 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS.....	XXIII
ANNEXE N° 5 – DETAIL DES CREANCES DOUTEUSES	XXIV
ANNEXE N° 6 – ETAT DE SUIVI DES FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	XXV

PREAMBULE

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière des établissements publics nationaux, et donc des Universités. C'est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'Agent Comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes, et élabore l'annexe.

Ce document est établi selon les préconisations de l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) n° 03-018-M9 du 1^{er} septembre 2009, tenant compte des règles édictées par le code de commerce et le plan comptable général.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

L'annexe porte sur les comptes agrégés de l'Université de Reims Champagne-Ardenne qui comprennent, notamment, les comptes des services à comptabilité distincte (SACD), à savoir le Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) et le Centre de Formation des Apprentis de l'enseignement supérieur (CFA Sup).

La présente annexe est exprimée en kilos-euros (K€), arrondis au millier d'euro le plus proche.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1/ FAITS CARACTERISTIQUES

Pour mémoire, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, par un arrêté du 10 décembre 2010, a été désignée pour bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2011 des **Responsabilités et Compétences Elargies (RCE)** en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'Education.

L'une des principales conséquences de la réforme induite par la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités accédant aux RCE est l'intégration à la dotation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la masse salariale des fonctionnaires qui, jusqu'alors, étaient rémunérés par l'Etat.

L'URCA est soumise au Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), l'objectif de ce texte étant de doter les universités d'un régime financier modernisé, en rapport avec les nouvelles compétences qui leur sont attribuées par la LRU tout en évitant les dérives de gestion.

Est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique dont le décret no 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Afin d'assurer une meilleure qualité de ses comptes, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a renforcé le **contrôle interne** et la **sécurisation des systèmes d'information**, action s'inscrivant dans la démarche d'amélioration continue dans laquelle s'est engagée l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

L'évaluation du patrimoine immobilier de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, suite à une lourde phase de recensement débutée en 2009 dans le cadre de la valorisation du Tableau général des Propriétés de l'Etat, a été réalisée par les services de France Domaine et mise à disposition de l'Université de Reims Champagne-Ardenne et valorisée par la Direction du Patrimoine, de la Logistique et du Développement Durable.

En prévoyant que *"les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes"*, le dernier alinéa de l'article L 712-9 du code de l'éducation, issu de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, est porteur

d'efforts à consentir pour les établissements quant à la qualité de leurs comptes et le contrôle interne que celle-ci implique. En tout état de cause, la question de la qualité comptable est incontournable dans la mesure où l'obtention ou le refus de la certification annuelle des comptes des universités en dépendent.

L'audit des comptes annuels 2014 a été effectué par les commissaires aux comptes de PWC (PriceWaterhouseCoopers) désignés le 3 novembre 2011 pour une durée de 6 ans (marché de 168 K€, soit 28 K€ par an).

Il s'est déroulé du 9 novembre 2015 au 12 février 2016.

A cette occasion divers documents, pièces comptables, renseignements et justificatifs ont été produits.

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

2a/ Corrections d'erreurs/régularisations

Afin de satisfaire aux exigences de qualité comptable dans le cadre de la certification des comptes, il a été procédé à un certain nombre de régularisations. Ces opérations sont conformes à l'Instruction M9-3 mise à jour : n°10-32-M9-3 du 21 décembre 2010 (« *pour les établissements relevant de l'instruction budgétaire, financière et comptable M9-3, la correction d'une erreur d'un exercice antérieur est exclue du résultat de l'exercice au cours de laquelle l'erreur a été découverte et est enregistrée par imputation en compte de report à nouveau (110 créditeur ou 119 débiteur). Le conseil d'administration doit être informé de ces opérations lors de l'adoption du compte financier auxquelles elles se rattachent. En outre, lorsqu'une telle opération est effectuée, une mention du retraitement est faite dans l'annexe* »).

La première régularisation porte sur la récupération d'un complément de TVA déductible que nous aurions pu comptabiliser en 2012. En effet, est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015 un coefficient de taxation forfaitaire. Avant cette date, la TVA déductible était soit récupérée à 100% (opérations du SAIC et de la Recherche), soit non récupérée (toutes les opérations – y compris taxables - des autres composantes et services). L'application d'un prorata a permis d'affiner la déduction de TVA, sur toutes les composantes effectuant des dépenses dites mixtes, une partie étant relative à un domaine exonéré (enseignement initial et formation professionnelle), l'autre partie étant relative à un domaine taxé (autres domaines).

Une demande de remboursement d'un montant de 827 K€ a été envoyée au Service des Impôts des Entreprises le 26 janvier 2015 au titre de la TVA de 2012, et cette somme a été versée à l'URCA le 4 mai 2015. Elle a été portée au crédit du compte 110 et au débit du 44583 (« remboursement de TVA demandé »).

La deuxième régularisation porte sur différentes rémunérations payées en 2015, et provisionnées de manière insuffisante en charges à payer sur les exercices 2013 et 2014. Sont concernées notamment des rémunérations pour actions de formation continue, des primes de participation à la Recherche sur contrats, des vacances et des traitements bruts. L'impact sur le résultat 2014 a été corrigé par une écriture qui porte 472 K€ au débit du compte 119, contreparties 641 et 647.

La troisième régularisation porte sur des heures complémentaires également provisionnées de manière insuffisante en charges à payer sur les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 753K€. L'impact sur les résultats 2013 et 2014 est corrigé par un débit du compte 119 et un crédit du compte 641.

2b/ Trésorerie et produits financiers

Les OAT (Obligations Assimilables du Trésor) souscrites par l'URCA en 2006 et 2013 ont été vendues (obligation pour les établissements publics nationaux d'avoir un compte au Trésor unique et de ne plus placer leur trésorerie).

Le capital de 2 350K€ placé en 2006 et celui de 7 500K€ placé en 2013 ont été récupérés ; une moins-value de 18 K€ a été constatée, et une plus-value de 1 070K€ encaissée.

2c/ Patrimoine mobilier

Le 13 mai 2015, le Conseil d'Administration a approuvé une délibération limitant « la durée des amortissements des équipements scientifiques acquis dans le cadre d'un contrat européen et des contrats de recherche à la durée d'exécution du contrat finançant le bien acquis ».

L'inventaire physique débuté en juillet par le cabinet Ernst&Young a été achevé fin septembre 2015. Les travaux de rapprochement physico-comptables ont été menés à leur terme, cependant l'intégration dans SIFAC des fichiers de sortie d'inventaire et de correction a été plus problématique que prévu. Par conséquent, le patrimoine mobilier reste en l'état sur l'exercice 2015, et sera retraité en 2016.

2d/ TVA

Le 1^{er} janvier 2015, l'URCA a mis en place un coefficient de taxation forfaitaire (cf. *supra*). Le taux de 15% calculé d'après les opérations de 2013 a été réévalué à 20% le 31 mars 2015 en fonction des opérations 2014.

2e/ Conventions en ressources affectées

Les conventions de la Direction des Relations Internationales, si elles remplissaient les trois conditions suivantes (affectation précise, montant de la recette égal au montant de la charge, recette acquise à l'établissement si la dépense correspondante a été justifiée et éligible) étaient gérées comme des ressources affectées (Instruction DGCP n°93-59 M9 du 18 mai 1993).

Cette technique des ressources affectées avait vocation à disparaître en 2016 (Circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'Etat et des établissements publics nationaux pour 2014). Ainsi, les conventions anciennement gérées en ressources affectées et sur lesquelles subsistaient des soldes dans les comptes 4682 et 4684 (les plus récentes dataient de 2013) ont été soldées, par la constatation d'une charge exceptionnelle sur les conventions déficitaires pour un montant total de 276 K€, et d'un produit exceptionnel sur les conventions bénéficiaires pour un montant total de 684 K€.

3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis :

1. selon les principes édictés par l'Instruction codificatrice M9-3 de la Direction Générale des Finances Publiques sur la réglementation budgétaire, financière et comptable des EPSCP,
2. selon l'instruction M9 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs,
3. en conformité avec le Plan Comptable Général homologué par le Règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999,
4. en conformité avec l'instruction 3A-4-08 du 13 juin 2008 sur la partie relative à la TVA,
5. en conformité avec l'instruction du 18 décembre 2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les EPN et GIPN,
6. en conformité avec l'instruction du 20 novembre 2013 sur les modalités de comptabilisation des subventions reçues,
7. et en conformité avec l'instruction du 27 novembre 2013 sur les modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

3a/ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Sont immobilisés les biens qui participent à la vie de l'établissement pour une durée supérieure à un an et qui ont vocation à être renouvelés au terme de la durée d'amortissement.

Le périmètre des immobilisations a été défini et adopté par le Conseil d'Administration le 18 février 2011. A partir de 800€ HT, la création d'une immobilisation est obligatoire. Afin d'uniformiser les méthodes de comptabilisation en classes 2 et 6, le conseil d'administration s'est prononcé pour l'adoption d'un seuil de 350€ HT, au-delà duquel le bien sera immobilisé. Il s'agit notamment du matériel scientifique, des ordinateurs portables et de bureau ainsi que le matériel audiovisuel.

À noter que ces seuils de 800 € et 350 € correspondent aux seuils minimums de la base amortissable. Dans la majorité des cas, cette base amortissable correspond au prix HT, mais lorsque la TVA est non récupérable, la part de TVA non déductible est à intégrer à la base.

Ainsi :

- ➔ lorsque la TVA est complètement déductible, les seuils sont de 800 € HT et 350 € HT
- ➔ lorsque la TVA est non déductible, les seuils sont de 800 € TTC et 350 € TTC.

Cas	Prix HT	Prix TTC	Seuils à retenir
TVA Déductible	800 € / 350 €	960 / 420 TTC	800 € et 350 € HT
TVA Non Déductible	666 € / 291 €	800 € / 350 € TTC	800 € et 350 € TTC

NB : Lorsque la TVA déductible est proratisée, les 800 € et 350 € prennent en compte le HT et la part de TVA non proratisée.

Rappel : jusqu'au 31 décembre 2010, l'URCA pratiquait l'amortissement linéaire N+1. A compter de l'exercice 2011 et afin de respecter les principes applicables de l'instruction M9, l'URCA a adopté la méthode du *prorata temporis* N, par délibération du Conseil d'administration le 18 février 2011.

Les durées d'immobilisation pratiquées par l'Université de Reims Champagne-Ardenne sont les suivantes :

COMPTE GENERAL	DESIGNATION	DUREE D'AMORTISSEMENT
20531000	Logiciels acquis ou sous traités	3 ans
20580000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences	Durée de la licence
21217000	Agencements de terrains acquis	10 ans
21316000	Bâtiments affectés ou reçus en dotation	50 ans
21317000	Bâtiments acquis	30 ans
21356000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions affectées ou remises en dotation	20 ans
21357000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions acquises	30 ans
21517000	Installations complexes acquises	10 ans
21536000	Matériel scientifique affecté ou remis en dotation	10 ans
21537000	Matériel scientifique acquis	10 ans
21547000	Matériel d'enseignement acquis	10 ans
21557000	Outillage acquis	10 ans
21577000	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	10 ans
21617000	Collections de documentation acquises	10 ans
21827000	Matériel de transport acquis	10 ans
21837000	Matériel de bureau acquis	10 ans
21847000	Mobilier acquis	10 ans
21877000	Matériel informatique acquis	3 ans
21887000	Matériel divers acquis	10 ans
21888000	Autres matériels divers	10 ans

3b/ Financements externes de l'actif

Les subventions destinées à financer des opérations d'investissement sont enregistrées au moment de leur notification dans les capitaux propres.

Dès leur utilisation, les montants sont amortis selon les mêmes règles que les biens qu'elles financent : la durée d'amortissement étant la même que celle du bien acquis.

Avant 2010, le rattachement des subventions aux immobilisations qu'elles financent n'était pas systématique dans Neptune (logiciel permettant de gérer l'inventaire physique), et n'était pas contrôlé par le Service Financier et l'Agence comptable.

Le rattachement de l'ensemble des subventions aux biens est réalisé exhaustivement à partir de 2010. Néanmoins, à la clôture, certaines subventions restent non affectées : elles correspondent à des financements reçus alors que le projet n'est pas encore achevé, ou bien est suspendu ou annulé.

3c/ Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'Université de Reims Champagne-Ardenne applique le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice depuis l'exercice 2010.

Droits universitaires et formation continue :

Les droits universitaires (pour la rentrée de septembre) sont répartis sur les 12 mois de l'année universitaire et les produits à rattacher à l'exercice calculés sur la base de 4/12^{èmes}.

Les produits relatifs à la formation continue sont proratisés, notamment pour les I.U.T., en fonction des durées de formation inscrites dans les conventions.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Depuis 2010, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a entrepris une mise à jour de ses actifs et passifs.

Cette opération sera menée à son terme début 2016, suite à la réalisation par un cabinet comptable de l'inventaire physique de l'URCA, en vue de le rapprocher de l'inventaire comptable (Neptune et SIFAC).

1/ ACTIF

1a/ Actif immobilisé

Durant l'exercice 2015, le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 15 150 K€, passant de 306 467K€ à 321 617 K€, ce qui est une progression plutôt forte par rapport à celles des exercices précédents. Elle s'explique notamment par la mise en service d'un encours d'un montant de 4 128 K€ (partie des travaux confortatifs des Corolles du Campus Croix-Rouge).

(Hors immobilisations en cours et immobilisations financières. Pour le détail des variations, se reporter à l'annexe 1).

► IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles ont augmenté en 2015 de 495 K€, passant de 4 286 K€ à 4 781 K€.

► IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont augmenté durant l'exercice de 14 653 K€, passant de 302 181 K€ à 316 835 K€.

Pour mémoire, une différence entre le total des immobilisations donné par NEPTUNE et celui donné par la comptabilité générale dans SIFAC a été constatée en 2010. Après de multiples recherches, il apparaît que cet écart date de la mise en route même du logiciel Neptune en 2000. La balance de sortie de l'ancien logiciel NABuCo n'a pas été reprise sur Neptune. Seules les immobilisations de 1998 à 1999 ont pu être intégrées dans Neptune. La balance d'entrée NABuCo au 29/05/98 permet de retrouver un cumul d'immobilisations de 73 millions d'euros qui ne peuvent être intégrées (car les immobilisations ne sont pas recensées individuellement : par conséquent, la cadence d'amortissement ne peut être déterminée).

L'agent comptable a demandé en mars 2012 un audit par un cabinet d'expertise pour fiabiliser l'inventaire physique et réconcilier la comptabilité des immobilisations et la comptabilité générale. Le marché a été attribué à Ernst and Young, l'inventaire physique a été réalisé entre juillet et septembre 2015. Il reste désormais à intégrer en comptabilité les résultats de ces travaux.

Depuis 2010, un contrôle est systématiquement effectué entre les acquisitions de l'exercice dans SIFAC (inventaire comptable) et les fiches d'immobilisation intégrées sur Neptune (inventaire physique).

► **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Les opérations comptabilisées aux comptes 23 sont relatives à des marchés de travaux en cours. L'ensemble de ces opérations est identifié et fait l'objet d'un suivi.

Dès la mise en service des biens, les sommes correspondantes sont transférées vers leur compte d'immobilisation définitif (20 ou 21), par le biais de la création d'une fiche d'immobilisation. Celle-ci fait l'objet d'un calcul d'amortissement à la date de la mise en service.

► **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Le montant des immobilisations financières de l'Université de Reims Champagne-Ardenne s'élève à 77 K€ et est comptabilisé dans les comptes 26 et 27.

Le montant des prêts sociaux accordés en 2015 est de 19 K€. Ils ont été comptabilisés dans le compte 2748 en dépense et en recette, d'où un solde à zéro en fin d'exercice (paiement du prêt et constatation immédiate de la créance).

1b/ Amortissement et dépréciation des immobilisations

Les amortissements cumulés passent de 81 352 K€ à 91 948 K€, augmentant de 10 596 K€.

1c/ Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils passent de 390 K€ à 455 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Combustibles : 31 K€
- Fournitures consommables : 3 K€
- Produits intermédiaires : 19 K€
- Produits finis : 402 K€

1d/ Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

L'état des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est reproduit en annexe n° 3.

Deux grands types de créances peuvent être distingués :

- les créances liées à la facturation de prestations par l'Université principalement dans le domaine de la recherche,
- les créances liées à des subventions accordées par des partenaires enregistrées aux subdivisions des comptes 44.

Le suivi du recouvrement est régulier. Des relances automatiques sont éditées, visées et envoyées tous les deux mois.

Le volume des créances douteuses s'élève à 200 K€, soit une augmentation de 51% par rapport à 2014, relative à des créances de 2012 à 2014 et des créances sociales de 2014 à 2015 (trop-perçus).

1e/ Trésorerie et rendement

L'Université de Reims Champagne-Ardenne dispose de deux comptes:

- un compte de dépôt de fonds au Trésor Public,
- un compte de dépôt à la Banque Populaire de Champagne Ardenne (pour les transactions internationales).

Le solde cumulé de ces comptes au 31 décembre 2015 se décompose comme suit:

- compte au Trésor : 25 658 K€
- compte BPLC : 3 K€.

Suite à la revente de nos OAT, le compte 5063 a été soldé. Cette revente a généré une plus-value et une moins-value de respectivement 1 070K€ et 18 K€.

2/ PASSIF

2a/ Capitaux propres

Les capitaux propres de l'Université sont composés :

1. des financements de l'Etat non rattachés à des actifs déterminés pour -277 K€ ;
2. des financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés dont la valeur nette compte tenu des reprises au compte de résultat s'élève à 106 507 K€ ;
3. des réserves de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 82 090 K€ ;
4. des reports à nouveau d'un montant débiteur de 1 225 K€ et d'un montant créditeur de 827 K€ (régularisations au titre d'exercices antérieurs – *cf. supra*) ;
5. du résultat de l'exercice déficitaire de 1 764 K€ ;
6. des financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat non rattachés à des actifs déterminés pour 2 306 K€ ;
7. des financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés dont la valeur nette compte tenu des reprises au compte de résultat s'élève à 65 760 K€.

2b/ Réserves

Les résultats d'exploitation des exercices successifs des EPSCP sont affectés aux réserves de l'établissement (abondement en cas de résultat excédentaire, prélèvement en cas de résultat déficitaire).

2c/ Provisions

L'Université de Reims Champagne-Ardenne a comptabilisé une provision pour risques et charges d'un montant de 14 K€.

2d/ Dettes

Les produits constatés d'avance d'un montant de 6 228 K€ sont constitués des postes suivants :

- Droits universitaires : 2 831 K€
- Subventions de fonctionnement de la Région Champagne-Ardenne : 353 K€
- Autres subventions de fonctionnement : 1 485 K€
- Prestations de recherche : 1 325 K€
- Divers (formation continue, colloques, autres produits) : 234 K€

2e/ Échéances des créances et des dettes

Cf annexe n° 3.

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat consolidé est présenté net des prestations internes (dont le montant s'élève à 1 292 K€, tant en produits qu'en charges).

Le résultat de l'exercice 2015 est déficitaire de 1 764 K€. Par rapport à 2014, le résultat consolidé a donc diminué de 1 683 K€. Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2 470K€, alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4 153 K€ entre 2014 et 2015.

Les derniers résultats consolidés déficitaires datent des exercices 2006 et 2014.

1/ PRODUITS D'EXPLOITATION

Les principales ressources de l'Université de Reims Champagne-Ardenne sont les subventions d'exploitation qui sont passées de 173 225 K€ en 2014 à 173 654 K€ en 2015.

Elles représentent 90% du total des ressources de l'Université, dont 93% pour le seul Ministère de tutelle sous l'effet de la comptabilisation de sa participation pour la rémunération des fonctionnaires (la dotation de masse salariale s'élève à 147 576 K€).

On note que la subvention pour charge de service public notifiée et versée par le Ministère de tutelle a augmenté de 1 481 K€ entre 2014 et 2015.

Parmi les ressources propres, le montant du 7061 - droits de scolarité (4 684 K€) est en hausse par rapport à 2014 (4 152 K€) de 12%. Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants, et par une meilleure imputation des produits depuis 2013 : ne doivent être enregistrés dans ce compte que les produits liés à une inscription dans le logiciel Apogée. Ce qui s'apparente à des droits de scolarité (PEB, inscriptions TOEIC...) est comptabilisé en Autres prestations de service.

Le montant des produits d'exploitation liés à la taxe d'apprentissage augmente fortement (il passe de 1 845 K€ en 2014 à 2 300 K€ en 2015).

Les autres recettes propres affectées aux contrats de recherche (1 472 K€) enregistrent une hausse de 36% , et celles affectées à la formation continue (2 784 K€) enregistrent une hausse de 14%.

Le total des produits d'exploitation (190 961 K€) augmente de de 825 K€ (soit 0,43%) et se décompose comme suit :

• Subventions Etat	161 494 K€
• Autres subventions	9 860 K€
• Reprises sur amortissements	6 519 K€
• Droits universitaires	4 685 K€

• Formation continue	2 784 K€
• Taxe d'apprentissage	2 300 K€
• Prestations de recherche	1 472 K€
• Produits des activités annexes	560 K€
• Autres prestations de services	550 K€
• Autres Produits	423 K€
• Redevances	160 K€
• Colloques	74 K€
• Variation des stocks	66 K€
• Ventes	14 K€

2/ CHARGES D'EXPLOITATION

2a/ Consommations de l'exercice en provenance de tiers

A l'intérieur de ce poste, la plupart des dépenses sont en diminution.

Ainsi, les frais de déplacement, colloques et réceptions passent de 2 832 K€ en 2014 à 2 713 K€ en 2015, soit une diminution de 119 K€ ce qui représente -4,4% (contre 344 K€ d'augmentation entre 2013 et 2014). En effet, le nombre de missions en 2015 a diminué de près de 5% par rapport à 2014 (11 270 en 2014 ; 10 693 en 2015).

Les charges d'entretien et de maintenance passent de 2 403 K€ en 2014 à 2 018 K€ en 2015, soit une baisse de 385K€. Les charges d'entretien sont passées cette année en totalité en services extérieurs.

Les charges diverses de gestion courante passent de 2 207 K€ en 2014 à 2 063 K€ en 2015.

Les dépenses consacrées aux fluides diminuent elles aussi, puisqu'elles passent de 3 496 K€ en 2014 à 3 392 K€ en 2015.

Les achats de fournitures ont fortement baissé, ils passent de 7 593 K€ en 2014 à 7 040 K€ en 2015, soit une baisse de 553K€.

En revanche, les dépenses consacrées aux locations mobilières et immobilières (charges locatives incluses) sont en augmentation. Elles passent de 1 470 K€ en 2014 à 1 617 K€ en 2015.

Les charges d'honoraires sont en légère hausse, elles passent de 201 K€ en 2014 à 286 K€ en 2015.

Enfin, les dépenses liées aux services extérieurs ont fortement augmenté, puisqu'elles passent de 6 297K€ en 2014 à 6 745 K€ en 2015, soit une hausse de 448K€. Cette forte progression s'explique par l'imputation plus cohérente des charges de nettoyage liée à l'application de la nomenclature NACRES de 2014. En effet, une partie des bons de commande de nettoyage pour 2014 avait été engagée et liquidée avant la modification de la nomenclature, entraînant une comptabilisation hétérogène sur deux comptes différents au cours du même exercice (charges d'entretien et services extérieurs).

2b/ Impôts, taxes et versements assimilés

L'augmentation du poste impôts et taxes (2 008 K€ en 2015 contre 1 836 K€ en 2014) est liée à la variation de l'activité de l'Université de Reims. Ce poste enregistre pour l'essentiel les cotisations assises sur les rémunérations : Versement Transport (1 435 K€) et Fonds National d'Aide au Logement (412 K€).

Différentes cotisations ont augmenté au 1^{er} janvier 2015:

- 4,37% pour la cotisation part salariale Pension Civile TIB et NBI,
- 3,29% pour la contribution employeur à la CNRACL,
- 1,31% pour le plafond mensuel de la Sécurité Sociale,
- 4,21% pour les cotisations patronales IRCANTEC sur l'assiette de la tranche A,
- 1,67% sur la tranche B,
- 11,59% pour les cotisations d'Assurance vieillesse déplafonnée

2c /Charges de personnel

Le montant de la paie sans ordonnancement préalable (PSOP) 2015 s'élève à 160 055 K€, soit une augmentation de 4 118 K€ par rapport à 2014 (augmentation entre 2014 et 2013 : 4 365 K€).

Cette progression de 2,6% s'explique par les différents mouvements de personnel : l'effectif a augmenté de 29 ETP entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (cette variation était de + 65,5 ETP entre le 31/12/13 et le 31/12/14).

Par ailleurs, les rémunérations principales ont progressé (+2%) ; la revalorisation du SMIC applicable le 1^{er} janvier 2015 (de 9,53€ à 9,61€, soit 0,84% d'augmentation) a entraîné un ajustement des grilles indiciaires relatives aux fonctionnaires de catégorie C au 1^{er} février 2015.

Autre facteur d'augmentation de la masse salariale, les heures complémentaires des titulaires ont progressé en 2015 de 2,2% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est portée par une hausse du nombre d'heures complémentaires (+12% entre 2015 et 2014). Dans le même temps, on constate une hausse de 5,4% de la masse salariale dédiée à la population contractuelle. A nouveau, cette hausse est principalement due à la croissance du nombre des heures complémentaires (+15%).

Les dépenses décaissables de masse salariale hors PSOP (233 K€) sont constituées de versements de capitaux décès (91 K€, soit le triple du montant 2014), ainsi que d'œuvres sociales, dont le montant est en hausse de 11 K€.

Les charges de personnel représentent ainsi en tout 159 822 K€ (extournes comprises), soit la part la plus élevée des dépenses, et particulièrement depuis 2011, année d'accession de l'Université aux RCE, où les fonctionnaires de l'Etat sont désormais rémunérés par l'établissement : ainsi, ces charges totalisent 87% des seules dépenses de fonctionnement décaissables.

2 872 K€ ont été comptabilisés au titre des charges à payer de salaires hors CET et congés payés. Ces charges à payer se répartissent ainsi : 1 993 K€ d'heures complémentaires et 879 K€ de salaires hors heures complémentaires. L'extourne au titre des charges à payer des heures complémentaires et rémunérations 2014 crédite l'exercice 2015 de 2 624 K€ (1 674

K€ pour la part 2014 des heures complémentaires, et 949 K€ pour les rémunérations) ; 1 225 K€ proviennent du compte de report à nouveau 119.

Depuis le passage aux RCE, l'Université procède à la comptabilisation de charges à payer relatives aux comptes épargne-temps (CET) et aux congés payés des personnels BIATSS. 800 K€ ont été comptabilisés au titre des CET de l'année 2015, et 1 719 K€ au titre des congés payés des titulaires et non-titulaires.

Le total des dettes de l'URCA concernant les personnels s'élève ainsi à 5 391 K€.

2d/ Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Le montant de la dotation aux amortissements et aux provisions est en augmentation par rapport à 2014. Il passe de 9 887 K€ en 2014 à 10 678 K€ en 2015, soit une évolution toujours à la hausse d'année en année, mais particulièrement forte sur cet exercice. Une partie de cette augmentation (à hauteur de 300 K€) s'explique notamment par le nombre d'immobilisations en cours qui ont été signalées comme mises en service en 2015.

La neutralisation des amortissements des biens remis en dotation s'élève à 2 445 K€, et la quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat s'élève à 4 204 K€. Pour rappel, ces deux postes sont regroupés dans le compte 7813 depuis 2013 (auparavant la neutralisation était isolée dans le compte 776).

2e/ Autres charges

Le montant des autres charges de gestion courante passe de 4 547 K€ en 2014 à 4 383 K€ en 2015.

Le compte des Autres charges spécifiques est stable, passant de 1 708 K€ à 1 687 K€. Les indemnités versées aux médecins maîtres de stage s'élèvent à 665 K€ dans ce compte ; les versements d'allocations THR (trajets, hébergement, restauration) aux apprentis du CFA Sup s'élèvent à 111 K€.

Le compte des Autres charges diverses de gestion courante diminue de 143 K€, passant d'un montant de 2 207 K€ à 2 064 K€. On constate notamment une diminution de moitié des charges pour annulation de recettes d'exercices antérieurs : ce poste passe de 915 K€ en 2014 à 481 K€ en 2015. Cela s'explique par les contrôles plus poussés effectués sur les facturations clients depuis 2013 : les annulations de recettes qui ne seront jamais versées par les financeurs tendent à se réduire.

3/ CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières s'élèvent à un montant de 19 K€. Elles correspondent à des pertes de change pour une valeur de 0,05 k€ et de charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement pour une valeur de 18,6 €.

Les produits financiers sont passés de 280 K€ en 2014 à 1 070 K€ en 2015, soit une augmentation de 375%, due à la plus-value permise par la revente des OAT.

4/ CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles en 2015 représentent 305 K€ et correspondent en majorité au solde des conventions en ressources affectées qui devaient être définitivement clôturées en 2015.

Les produits exceptionnels, quant à eux, s'élèvent à 919 K€ en 2015 (63 K€ en 2014), et correspondent également pour leur plus grande part au solde des conventions en ressources affectées.

IV) AUTRES INFORMATIONS

Le tableau ci-après indique la répartition des effectifs de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Il détaille l'effectif réel et l'effectif par ETP (c'est-à-dire proportionnellement à l'activité, mesurée par la quotité de temps de travail et par la période d'activité sur l'année).

Cf. tableau page suivante.

DETAIL DES PERSONNELS DE L'URCA

Contractuels présents au 31/12/2015			Titulaires présents au 31/12/2015		
Corps	Effectifs	ETP	Corps	Effectifs	ETP
MEDECIN	5	1,9	AGT COMPT	1	1
ATTACHE	2	2	APAENES	2	2
CONSERVATEUR	1	1	ATTACHE	16	15,8
BIBLIOTHECAIRE	1	1	CONSERVATEUR	11	11
IGR	34	31,1	IGR	39	38,4
IGE	57	57	IGE	71	69,3
INFIRMIERE	3	1,7	INFIRMIERE	8	7,2
ASI	22	21,4	BIBLIOTHECAIRE	3	2,8
Total A	125	117,1	ASI	40	39,2
SAENES	11	11	Total A	191	186,7
TECH	46	45,7	BIBAS	17	17
Total B	57	56,7	SAENES	40	38,9
ADJENES	42	40,6	TECH	119	117,9
ATRF	114	108,5	ASSISTANT SOCIAL	3	3
MAG	6	6	Total B	179	176,8
ATEC	1	1	ADJENES	73	69,7
Total C	163	156,1	MAG	26	24,6
Total BIATSS	345	329,9	ATEC	5	4,8
			ATRF	199	194,2
PRAG	3	3	Total C	303	293,3
PRCE	12	11,5	Total BIATSS	673	656,8
EPS	1	1			
Total 2° DEGRE	16	15,5	PR	207	207
POST DOCTORANT	12	12	PUPH	85	85
ASS. UNIV-ASS. HOP	97	97	MCF	513	510,5
ASSIS. ODONTOLOGISTE	1	1	MCPH	38	38
			TOTAL ENSEIGNANTS		
LECTEUR	9	9	CHERCHEURS	843	840,5
ATER	60	59	PRAG	111	106,2
MAST	34	17,5	PRCE	122	115,1
PAST	6	3	EPS	9	8,5
DOCTORANT	109	109	PLP	7	6,5
Total ANT ENS / ENS			TOTAL 2° DEGRE	249	236,3
CHERCHEURS	328	307,5	PREC	15	13,5
Total ENS	344	323			
Total général agents contractuels	689	652,9	TOTAL 1° DEGRE	15	13,5
			IA/IPR HC	1	1
			ASSISTANT ENS. SUP.	1	1
			CPE	2	1
			PROF ENSAM	3	3
			Total AUTRES	7	6
			Total ENS	1114	1096,3
			Total général agents titulaires	1787	1753,1
			Effectif total	2476	2406

Source : Services Centraux / Direction des Ressources Humaines

ANNEXE N° 1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	AUGMENTATION	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			CESSIONS	REGULARISATIONS	
Immobilisations incorporelles	4 285 937,74	715 471,32	-	219 843,15	4 781 565,91
Immobilisations corporelles	302 180 939,08	22 784 744,49	-	8 130 781,14	316 834 902,43
Immobilisations en cours	15 370 929,15	11 858 395,20	-	18 132 259,29	9 097 065,06
Immobilisations financières	77 462,00	19 200,00	-	19 200,00	77 462,00
TOTAUX	321 915 267,97	35 377 811,01	-	26 502 083,58	330 790 995,40

ANNEXE N° 2 - TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice - Comptes 28	Dotations de l'exercice - Comptes 68	Cessions de l'exercice - Régularisations comptes 28	Quote-part des financements rattachés à des actifs - Compte 7813	Charge budgétaire réelle	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice - Comptes 28
Immobilisations incorporelles	2 176 462,25	346 546,66	1 957,28	54 926,52	289 662,86	2 521 051,63
Immobilisations corporelles	79 175 085,57	10 257 058,02	5 141,18	6 594 183,74	3 657 733,10	89 427 002,41
TOTAL	81 351 547,82	10 603 604,68	7 098,46	6 649 110,26	3 954 494,42	91 948 054,04

ANNEXE N° 3 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE

Créances	Montant net au bilan	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Dettes	Montant net au bilan	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé							
Créances rattachées à des participations							
Prêts							
Autres créances immobilisées				Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes versés sur commandes				Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Créances de l'actif circulant							
Créances clients et comptes rattachés	2 690 360	2 524 448	165 912	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 826 691	4 677 826	148 866
Autres (42+44+47)	5 141 773	4 674 168	467 606	Dettes fiscales et sociales	5 391 285	5 391 285	
Produits de ressources affectées				Charges de ressources affectées			
				Dettes diverses : autres dettes - comptes transitoires	1 487 220	1 398 877	88 342
Charges constatées d'avance	317 009	317 009		Produits constatés d'avance	6 228 160	6 228 160	
				Provision clients douteux	200 118	67 317	132 801
Autres comptes débiteurs (débit 40)				Autres comptes créditeurs	642 965	513 765	129 200
TOTAL	8 149 142	7 515 625	633 517	TOTAL	18 776 439	18 277 230	499 209

ANNEXE N° 4 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

RUBRIQUES		Situations et mouvements			
		Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	Affaire HAGH GOU	15 000,00	-	-	15 000,00
	Affaire SAFA	2 500,00	-	-	2 500,00
	Affaire LUDOT	2 000,00	-	-	2 000,00
	Affaire LORENZI	1 071,55	-	-	1 071,55
	Affaire MALBLANC	3 500,00	-	-	3 500,00
	Affaire DUBREUIL	3 000,00	-	-	3 000,00
	Affaire JEHAN-LAROSE	-	4 500,00	-	4 500,00
	Affaire HAUTAVOINE	-	3 500,00	-	3 500,00
	Affaire GUTMAN	-	5 800,00	-	5 800,00
	Affaire ARRIBAS	-	100,00	-	100,00
	Affaire BARRAS	-	100,00	-	100,00
	Affaire BERTHIEAU	-	100,00	-	100,00
sous-total :					41 171,55
Provisions clients douteux		132 800,69	67 317,29	-	200 117,98
sous-total :					200 117,98
TOTAL		153 372,24	67 317,29	-	241 289,53

ANNEXE N° 5 – DETAIL DES CREANCES DOUTEUSES

N° Client	Nom Client	UB	Date pièce	Montant	N° Facture
1047	VEGETAL AND MINERAL WATER	451	10/02/2011	4 736,16	210002486
4371	MARIE BRIZARD GROUPE BELVEDERE	910	20/04/2012	2 305,80	210006722
1047	VEGETAL AND MINERAL WATER	451	28/09/2012	17 760,60	210002660
1047	VEGETAL AND MINERAL WATER	451	28/09/2012	17 760,60	210005974
1047	VEGETAL AND MINERAL WATER	451	28/09/2012	7 104,24	210002826
2964	ETELEC	980	31/12/2012	1 350,00	210002606
2964	ETELEC	980	31/12/2012	2 100,00	210004462
2964	ETELEC	980	31/12/2012	2 250,00	210004899
4997	M2 INFORMATIQUE	906	04/04/2013	4 569,00	210009379
5064	CLUB BASKET DE REIMS	902	06/05/2013	820,00	210009674
5137	TOURE BANGALY	920	16/05/2013	394,00	CHQ IMPAYE
5181	UNIVERSITE DE BILBAO	904	19/06/2013	340,00	210010037
5181	UNIVERSITE DE BILBAO	904	25/06/2013	340,00	210010053
4939	SPIE IDF NORD OUEST	980	08/07/2013	2 112,00	210010227
4990	BOSAL LE RAPIDE	980	30/07/2013	2 263,28	200002351
5064	CLUB BASKET DE REIMS	902	02/10/2013	920,00	210010987
5064	CLUB BASKET DE REIMS	902	02/10/2013	1 340,00	210010986
4960	OPCALIM PARIS	930	15/01/2014	3 780,00	200004620
4155	JOUANELLE KARIM	930	23/04/2014	1 054,38	210006060
5060	UNIFORMATION PARIS 16	930	19/05/2014	139,97	210012261
4989	FONDERIE DE L' AISNE	980	24/06/2014	155,55	210013347
2949	ADEFIM CHAMPAGNE ARDENNE	906	26/06/2014	229,33	210013276
5853	DECATHLON LAVAU	985	27/06/2014	188,00	210013187
5374	COUPAYE CHANTAL	993	01/07/2014	3 057,07	TP JUILLET 2013
5374	COUPAYE CHANTAL	993	01/07/2014	3 115,95	TP JUILLET 2013
5912	ARDOUIN ALAIN	903	02/07/2014	237,54	TP MAI 2014
5031	LANNOY STEVE	980	17/09/2014	4 142,21	210009493
303	OPCALIA CHAMPAGNE ARDENNE	950	05/11/2014	4 688,10	210014241
5789	ONYME SARL	455	05/11/2014	6 504,00	210014068
700	OPCALIA LYON	980	13/11/2014	457,50	210014257
23	AGEFOS PME AUBE	910	17/11/2014	3 888,75	210014593
6144	PAYSAG INFO	906	17/11/2014	860,00	210014629
6133	XD PRODUCTIONS	904	02/12/2014	2 000,00	210014557
5054	PAIERIE DU GABON	920	08/12/2014	897,86	2100009745
6297	PARAGE KAHOULI LAURENCE	903	17/12/2014	3 167,91	TP JUILLET 2015
6015	COUSIN ANNE LAURE	915	24/12/2014	1 241,00	210014635
5065	SATT REIMS	903	31/12/2014	2 250,00	210015474
5720	ING BANK France	980	31/12/2014	1 495,00	210013605
169	AGEFOS NORD PICARDIE	930	07/01/2015	4 302,00	210015341
6056	POLE EMPLOI PICARDIE	930	07/01/2015	311,73	210015166
6140	SAUVAGE SANDY	930	08/01/2015	255,00	210015280
6166	LES RYTHMES DU SOLEIL	902	08/01/2015	85,00	210015037
6259	AZA BEZANNES	930	13/01/2015	3 977,96	210015465
5571	ECOLE SUPERIEURE D'OSTEOPATHIE	451	14/01/2015	2 100,00	210015468
6250	SCHWARZKOPF ET HENKEL PRODUCTION	981	15/01/2015	4 000,00	210015519
5301	ACODI TORVILLIRES	455	21/01/2015	4 816,00	210014931
5303	AIRFLUX REIMS	455	21/01/2015	4 296,58	210014930
4956	OPCA DEF ST MANDE	982	27/01/2015	1 418,00	210013823
5988	NESTIRAONE	902	27/01/2015	34 840,76	210015765
4154	HARMONY SOTER VALERIE	930	30/01/2015	4 000,00	210009693
5054	PAIERIE DU GABON	920	20/02/2015	897,86	210013051
4371	MARIE BRIZARD GROUPE BELVEDERE	910	18/03/2015	73,68	210007144
4231	SAIDI PIERRE	905	22/04/2015	1 600,00	PRET SOCIAL
6561	GALLOIS MELANIE	903	26/05/2015	1 620,36	TP FEV 2015
6561	GALLOIS MELANIE	903	09/06/2015	372,61	TP MARS 2015
6564	BEDNARSKI SOPHIE	903	09/06/2015	388,20	TP MARS 2015
6564	BEDNARSKI SOPHIE	903	09/06/2015	273,17	TP AVRIL 2015
566	BRUN PASCAL		15/06/2015	220,92	210014446
2693	BECU GERARLD	903	30/06/2015	930,01	TP SEPT 2012
2693	BECU GERALD	903	30/06/2015	1 094,97	TP AVRIL 2013
5046	DEROY CHLOE	915	17/07/2015	2 703,55	TP MARS 2013
6293	ARAGAO SEQUEIRA CRISTINA	903	17/07/2015	1 765,73	TP JUILLET 2014
6564	BEDNARSKI SOPHIE	903	17/07/2015	314,10	TP MAI 2015
6564	BEDNARSKI SOPHIE	903	17/07/2015	331,72	TP JUIN 2015
6636	BOKHARI HANAA	915	20/07/2015	410,22	CHQ IMPAYE
6564	BEDNARSKI SOPHIE	903	22/09/2015	42,32	TP JUILLET 2015
6564	BEDNARSKI SOPHIE	903	22/09/2015	232,86	TP AOÛT 2015
1449	NOEL NICOLE	903	24/09/2015	1 563,65	TP SEPT 2015
4703	MEXEL INDUSTRIE	451	31/12/2015	3 600,00	210014924
6232	BAAYA ALLAOUI	915	31/12/2015	196,10	210015284
6449	SDICS SUXX	980	31/12/2015	2 000,00	210016294
1339	ALVES DA SILVA Rosa	903	28/01/2016	3 067,12	TP SEPT 2015
CREANCES DOUTEUSES AU 31-12-2015				200 117,98	

ANNEXE N° 6 – ETAT DE SUIVI DES FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF

	Financements de l'actif par l'Etat		Financements de l'actif par des tiers		TOTAL
	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2014 (comptes 101-104 / 131 et 138 + 134)	5 496 732,50	145 520 448,07	15 506 400,17	71 608 773,02	238 132 353,76
Corrections d'erreurs					
Montant cumulé des financements reçus retraité au 31 décembre 2014	5 496 732,50	145 520 448,07	15 506 400,17	71 608 773,02	238 132 353,76
Financement en espèces					-
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2015 (comptes 101 + 104 / 131 et 138 +134)	- 277 344,56	151 293 504,18	14 319 316,22	76 665 684,22	242 001 160,06
Solde cumulé des variations de valeurs des financements au 31 décembre 2014 (comptes 1049 / 1349 + 1398)		- 41 107 051,03		-19 950 421,65	- 61 057 472,68
Changements de méthode comptable					-
Corrections d'erreurs					-
Solde cumulé des variations de valeurs des financements retraité au 31 décembre 2014		- 41 107 051,03		-19 950 421,65	- 61 057 472,68
Reprises résultant d'amortissements sur les actifs financés (comptes 1049 / 1349 + 1398)		- 44 786 695,18		-22 918 866,81	- 67 705 561,99
Reprises résultant de dépréciations sur les actifs financés					-
Reconstitutions de financements résultant des reprises de dépréciations sur les actifs financés					-
Reprises résultant de sorties du bilan (cessions ou mises au rebut) sur les actifs financés					-
Solde cumulé des variations de valeurs des financements retraité au 31 décembre 2015		- 44 786 695,18		-22 918 866,81	- 67 705 561,99
Solde des financements reçus au 31 décembre 2014	5 496 732,50	145 520 448,07	15 506 400,17	71 608 773,02	238 132 353,76
Solde des financements reçus au 31 décembre 2015	- 277 344,56	151 293 504,18	14 319 316,22	76 665 684,22	242 001 160,06